



PATINOIRE

Pour assurer la protection des participants, les consignes sanitaires, dont la distanciation physique de deux mètres ainsi que l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, doivent être respectées en tout temps et des mesures de protection doivent être mises en place.

La patinoire est ouverte jusqu'à 19h30, et ce selon la température.
Maximum de 25 personnes sur la patinoire.

Ce qui est **PERMIS** :

Patinage libre en respectant une distanciation physique de deux mètres entre les personnes (sauf pour les personnes provenant du même foyer)

Ce qui est **INTERDIT** :

Les activités organisées ou de parties de hockey.

Le hockey libre demeure possible dans la mesure où la distanciation physique de deux mètres est respectée en tout temps et qu'il est pratiqué seul ou en duo.

Le masque n'est pas obligatoire durant l'activité physique, mais il est primordial de garder sa distanciation et fortement suggérer de se munir d'une protection comme le cache-cou.

Prendre note que le pavillon Jean-Louis-Poulette est fermé. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Merci de votre collaboration!